



BULLETIN DE SOUSCRIPTION D'UN CONTRAT AU TARIF REGLEMENTE DE VENTE D'ELECTRICITE pour un site existant

offre de fourniture d'électricité par SIEL réservée aux consommateurs particuliers ou professionnels* alimentés en basse tension sous une puissance inférieure ou égale à 36 kVA.

* Seuls les professionnels (ou personnes morales) employant moins de 10 salariés et ayant un chiffre d'affaires ou recettes ou total bilan inférieurs à 2 millions d'€ sont éligibles aux tarifs réglementés.

1 – VOTRE SITE DE CONSOMMATION			
Référence du point de livraison	OBLIGATOIRE Numéro « EDL » ou « PDS » ou « PRIM » :		
Adresse complète	ADRESSE : N° APT / COMPLEMENT : CP VILLE :		
Nom de l'ancien titulaire du contrat			
Relève compteur	N° de compteur : HP (Heures Pleines) :	Relevé de compteur à la date du : HC (Heures Creuses) :	
Date d'ouverture du contrat	Date souhaitée de mise en service (sous réserve de faisabilité et dans un délai de 5 jours ouvrés) :		
2 – TITULAIRE ET CO-TITULAIRE (utilisées exclusivement dans le cadre de notre relation contractuelle)			
JOINDRE IMPERATIVEMENT : COPIE DE CARTE D'IDENTITE RECTO/VERSO DU TITULAIRE ET CO-TITULAIRE ET POUR LES PROFESSIONNELS OU PERSONNES MORALES L'ATTESTATION D'ELIGIBILITE AUX TARIFS REGLEMENTES			
TITULAIRE DU CONTRAT			
Civilité ou Forme juridique	Nom, prénom ou Raison Sociale		
Adresse de correspondance			
N° tél. fixe	N° tél. portable	Date de naissance	
Adresse email	N° SIRET		
Sauf opposition de votre part, l'envoi des factures se fera automatiquement de manière dématérialisée à l'adresse mail indiquée ci-dessus			
Personne à contacter pour les professionnels	Nom : Prénom :	N° de tel :	Adresse email :
CO – TITULAIRE DU CONTRAT			
Nom	Prénom :		
Adresse email	N° tél. portable		
<input type="checkbox"/> Je suis bénéficiaire du Chèque Energie et je fournis l'Attestation Electricité			
3 – VOTRE MODE DE REGLEMENT			
<input type="checkbox"/> Par prélèvement bancaire à échéance de facture (joindre un RIB et compléter le mandat ci-dessous)			
<input type="checkbox"/> Par prélèvement mensuel selon échéancier (joindre un RIB et compléter le mandat ci-dessous)			
<p>Le contrat est souscrit pour une durée d'un an. Il est renouvelé tacitement par période d'un an jusqu'à sa résiliation par l'une des parties. Il peut être résilié à tout moment et sans indemnités dans le cas de déménagement ou de souscription à une offre de marché. Les frais de mise en service sont facturés conformément au Catalogue des Prestations du GRD SIEL. Les prix sont extraits des tarifs réglementés fixés par l'arrêté en vigueur et s'entendent hors taxes. A ceux-ci s'ajoutent les taxes suivantes : Contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE), Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA), les taxes aux collectivités locales ainsi que la TVA. Les tarifs et les taxes peuvent évoluer selon décision gouvernementale. Cette offre est valable pendant la durée de validité des tarifs précisés ci-dessus. Nos conditions générales de ventes sont consultables sur notre site internet www.siel-electricite.fr.</p> <p>Par défaut, l'abonnement souscrit est celui du précédent contrat. Si vous souhaitez opter pour un autre abonnement, merci de prendre contact avec nos services au 03.81.69.30.20. En outre, les caractéristiques (puissance et option tarifaire) seront précisées sur les documents qui attestent de votre souscription auprès du SIEL d'un contrat d'électricité au tarif réglementé.</p> <ul style="list-style-type: none"> - j'accepte que SIEL soit mon fournisseur d'électricité au tarif réglementé, selon les conditions fixées par le contrat de concession entre l'autorité concédante et SIEL, - je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de ventes disponibles sur le site internet www.siel-electricite.fr - conformément à l'article L121-18 du code de la consommation et en cas de commande prise à distance : « Vous disposez d'un délai de 14 jours francs pour exercer votre droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités, à l'exception, le cas échéant, des frais de retour » - je reconnais avoir tout pouvoir pour signer le présent document et avoir été informé de mon éventuel droit de rétractation <p><input type="checkbox"/> je souhaite bénéficier de l'électricité sans délais, je renonce à vouloir exercer mon droit de rétractation</p>			
			Date : Signature du titulaire Signature du co-titulaire
<p>Mandat de prélèvement SEPA uniquement sur compte français. En signant ce mandat, vous autorisez le SIEL à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SIEL. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions écrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.</p> <p>Référence unique de MANDAT (cadre réservé SIEL) : </p>			
Débiteur (nom prénom et adresse) :		Etablissement teneur du compte à débiter (nom prénom adresse) :	
Compte à débiter (joindre impérativement votre RIB)		Nom et adresse du Créancier SEPA	
IBAN : FR __ / ____ / ____ / ____ / ____ / ____		SIEL / SGC PONTARLIER	
BIC : _____		1 Chemin du Fourperet	
		25160 LABERGEMENT STE MARIE	
		Identifiant Créancier SEPA : FR32zzz401305	
Type de mandat : Récurrent		Date et Signature :	

Attestation d'éligibilité aux tarifs réglementés de vente de l'électricité

A RETOURNER IMPERATIVEMENT PAR LES CLIENTS PROFESSIONNELS / PERSONNES MORALES

Nom de l'entité légale : [raison sociale].....

Numéro de SIRET :

J'atteste sur l'honneur que mon entité légale emploie moins de 10 personnes et que son chiffre d'affaires, ou ses recettes ou le total de son bilan sur le dernier exercice annuel clos n'excèdent pas 2 millions d'euros.

Je m'engage à résilier mon contrat aux tarifs réglementés et à souscrire un contrat à prix de marché, dans un délai d'un mois, si ces seuils sont dépassés.

Fait le :

Nom, Prénom :

Signature :

Le signataire déclare être dûment habilité à déclarer son éligibilité aux tarifs réglementés de vente de l'électricité.

Nota : Aux termes des articles 441-1 et suivants du code pénal, constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques.

Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende.